

### BUREAU PLENIER

Réunion du lundi 12 février 2018 à 18h00  
En Visioconférence à Lyon, Aurillac et Cournon

Présidence : B. BARBET.

Présents : D. ANSELME, Y. BEGON, J-P. DEFOUR, L. JURY, P. LONGERE, E. LUC, P. MICHALLET, J-C. MILVAQUE, P. PARENT, G. POITEVIN, J-M. SALZA, D. THINLOT.

Excusés : R. FOURNEL, S. JUILLARD, J. VANTAL.

Assistent : M. COQUET, R. DEFAY, S. DI IORIO, R. SEUX.

Le Président présente les excuses de Raymond FOURNEL, Stéphane JUILLARD et Jacques VANTAL, tous trois en délicatesse avec leur santé et leur souhaite un prompt et complet rétablissement.

#### **ORDRE DU JOUR :**

- **La publication ou non des classements du Fair-Play (Y. Begon – B. Barbet).**
- **Journée des Bénévoles :** mise en place d'une réunion de coordination avec les différents interlocuteurs en charge du dossier lors de la précédente édition (détermination d'un chef de projet, du budget, des moyens d'acheminement de nos bénévoles sur Paris depuis les territoires, ...) (J-C. Milvaque).
- **Gestion des remboursements de frais de déplacements des membres de commissions :** utilisation de l'outil foot2000 pour le calcul automatique des frais kilométriques avec un contrôle par une feuille de présence attestée par le Président de la Commission (objectif : diminuer le nombre de demandes de remboursements traitées, éviter les demandes répétées qui induisent en erreur les services, gagner sur le temps de traitement) (J-C. Milvaque).
- **Clarification des règles applicables pour les joueurs seniors licenciés après le 31 janvier (article 152.4 des RG de la FFF) (Méline Coquet).**
- **Dérogation à l'interdiction de surclassement des joueurs U19 licenciés après le 31 janvier, uniquement dans les Districts ne disposant pas de compétitions U19 (article 152.3 des RG de la FFF) (Méline Coquet).**
- **Tournée des popotes (B. Barbet) :**
  - Calendrier des étapes.
  - Lieux déjà désignés.
  - Composition délégation LAuRAFoot.
  - Eléments de logistique.
  - Etc...
- **Déploiement FMI championnats régionaux Futsal (P. Longère) :**
  - A ce jour, l'ensemble de nos championnats sont couverts par la FMI.
  - Compte tenu du stock de tablettes, à compter de la nouvelle saison, la FMI pourrait être mise en place au niveau des championnats Futsal R1 et R2.
  - La commission régionale FUTSAL est favorable.
- **Précision sollicitée par Raymond FOURNEL (excusé) concernant la tournée des popotes (Y. Begon).**
- **Information sur l'élaboration du Règlement du championnat Féminin 2018-2019 (Y. Bégon).**

\*\*\*\*\*

- **La publication ou non des classements du Fair-Play (Y. Begon – B. Barbet).**

Le Bureau décide de ne pas rendre ce classement public. Par contre, chaque club qui en fera la demande recevra sa situation individuelle.

- **Journée des Bénévoles** : mise en place d'une réunion de coordination avec les différents interlocuteurs en charge du dossier lors de la précédente édition (détermination d'un chef de projet, du budget, des moyens d'acheminement de nos bénévoles sur Paris depuis les territoires, ...) (J-C. Milvaque).

Cette année, la finale de la Coupe de France aura lieu le mardi 8 Mai 2018.

*Programme F.F.F. :*

Déjeuner sur des bateaux-mouches (accueil 12h/12h30), puis direction le Stade de France où seront organisées les cérémonies protocolaires et la partie conviviale.

*Composition du groupe d'organisation* : MM. MILVAQUE (chef de projet), FOURNEL, MICHALLET, GOURMAND, Mmes PEGON et DI IORIO.

Pour des raisons pratiques, les 2 ex-Ligues feront leur déplacement et gèreront leurs bénévoles indépendamment avec :

- ✓ un départ le 7 mai pour l'ex-Auvergne avec retour le 8 mai après le match
- ✓ un départ le 8 mai pour l'ex-Rhône-Alpes avec retour le 9 mai.

Répartition des 114 bénévoles : 9 bénévoles pour chacun des 12 centres de gestion + 6 organisateurs.

Le budget de cette manifestation était pris en charge par la ligue pour l'ex-ligue d'Auvergne et ses Districts, alors qu'au sein de l'ex-ligue Rhône-Alpes, les frais de cet événement étaient supportés par la Ligue et ses Districts.

Afin qu'aucun ne soit lésé, une étude des flux financiers sera réalisée avant d'arrêter la position pour cette saison.

- **Gestion des remboursements de frais de déplacements des membres de commissions** : utilisation de l'outil Foot2000 pour le calcul automatique des frais kilométriques avec un contrôle par une feuille de présence attestée par le Président de la Commission (objectif : diminuer le nombre de demandes de remboursements traitées, éviter les demandes répétées qui induisent en erreur les services, gagner sur le temps de traitement) (J-C. Milvaque).

Jean-Claude MILVAQUE propose la mise en place d'une procédure afin d'assurer un meilleur fonctionnement et des remboursements plus rapides :

A chaque réunion, faire signer une feuille d'émargement aux participants en leur demandant d'indiquer la distance kilométrique, puis la faire viser par le Président de Commission (ou le responsable de la réunion) avant de la transmettre au service financier. Il conviendra de transmettre les frais d'autoroute ou frais divers avec la feuille d'émargement ou par mail par la suite.

Le Bureau Plénier souhaite que cette procédure soit testée d'ici la fin de saison (à condition que toutes les règles comptables soient respectées).

- **Clarification des règles applicables pour les joueurs seniors licenciés après le 31 janvier (article 152.4 des RG de la FFF) (Méline Coquet).**

L'article 152 des Règlements Généraux de la FFF prévoit que :

« 1. *Aucun joueur, quel que soit son statut, ne peut participer à une rencontre de compétition officielle si sa licence a été enregistrée après le 31 janvier de la saison en cours.*

[...]

4. *Les Ligues régionales peuvent accorder une dérogation à ces dispositions pour les équipes des séries inférieures à la division supérieure de district (ou, à défaut de District, pour les équipes de la dernière série de Ligue). »*

Au sein de l'ex-ligue Rhône-Alpes, il était d'usage que la dérogation proposée à l'alinéa 4 s'applique automatiquement. Or, cela n'était pas le cas au sein de l'ex-ligue d'Auvergne.

➔ **Le Bureau Plénier décide que pour cette saison, ladite dérogation s'appliquera au sein de la LAuRAFoot, permettant ainsi aux joueurs seniors, licenciés après le 31 janvier 2018, de pouvoir prendre part aux rencontres des séries inférieures à la division supérieure de District.**

- **Dérogation à l'interdiction de surclassement des joueurs U19 licenciés après le 31 janvier, uniquement dans les Districts ne disposant pas de compétitions U19 (article 152.3 des RG de la FFF). (Méline Coquet).**

L'article 152 des Règlements Généraux de la FFF prévoit que :

« 1. *Aucun joueur, quel que soit son statut, ne peut participer à une rencontre de compétition officielle si sa licence a été enregistrée après le 31 janvier de la saison en cours.*

[...]

3. *N'est pas visé par la disposition prévue à l'alinéa 1 :*

[...]

*- le joueur ou la joueuse licenciés U6 à U19 et U6 F à U19 F participant à une compétition de jeunes, hors championnats nationaux de jeunes, qui se verra délivrer une licence avec la mention « surclassement non autorisé ».*

Toutefois, les joueurs U19 évoluant dans les championnats des Districts de la Loire, de la Savoie et de l'ex-ligue d'Auvergne, dont la licence a été enregistrée après le 31 janvier 2018, ne peuvent prendre part à aucune rencontre officielle dans la mesure où la mention « surclassement non autorisé » figure sur leur licence et que ces Districts ont supprimé leurs compétitions U19.

➔ **Ainsi, le Bureau Plénier décide que les U19 évoluant dans les championnats des Districts de la Loire, de la Savoie et de l'ex-ligue d'Auvergne, dont la licence a été enregistrée après le 31 janvier 2018, peuvent participer aux compétitions seniors mais uniquement dans les championnats inférieurs à la division supérieure de District (idem dérogation prévue à l'article 152.4 des RG de la FFF).**

- **Tournée des popotes (B. Barbet) :**
  - Calendrier des étapes.
  - Lieux déjà désignés.

Lundi 19/02 – 18h30	D69	FC Lyon	Stade Ebrard, 61 Avenue Viviani, 69008 Lyon
Vend 23/02 – 18h30	D01	CS Lagnieu	Salle Polyvalente, Allée Guy de la Verpillière, 01150 Lagnieu
Lundi 26/02 – 18h30	D69	FC Bords de Saône	Club House du club, Stade Municipal, 01600 Parcieux
Jeudi 01/03 – 18h30	D42	L'Etrat la Tour Sportif	Espace Rouchon, 9 rue de Verdun, 42580 L'Etrat
Samedi 03/03 – 9h	D73	Chambéry Savoie	Stade Municipal 1 Place du Stade, 73000 Chambéry
Lundi 05/03 – 18h30	D74	US Annecy le Vieux	Complexe d'Albigny, 6 rue du Pré Vernet, Annecy le Vieux, 74940 Annecy
Vend 09/03 – 18h30	D15	CS Arpajon	Club House, La Vidalie, 15130 Arpajon/Cere
Samedi 10/03 – 10h	D43	FC Espaly	Espace Charles VII Salle des 3 Rochers - 27 av. de la Mairie, 43000 Espaly Saint Marcel
Jeudi 15/03 – 18h30	D38	AC Seyssinet	Stade Joseph Guetat, 2 Av. P. de Coubertin, 38170 Seyssinet
Lundi 19/03 – 18h30	D69	Chaponnay Marennes	Rue du Stade, Espace J.Gabin 69970 Chaponnay
Vend 23/03 – 18h30	D03	FC Bezenet Boyet	Club House, 8 Stade Georges Bideau, 03170 Bezenet
Samedi 24/03 – 9h	D03/42	A. Am. Lapalisse	Club house du Stade Municipal, RN7, 03120 Lapalisse
Lundi 26/03 – 18h30	D2607	A désigner	
Jeudi 29/03 - 18h38	D38	A désigner	
Vend 30/03 – 18h30	D63	A désigner	
Samedi 31/03 – 9h.	D63	A désigner	

Mardi/03 – 18h30	D2607	A désigner	
Samedi 07/04 – 9h	D63	A désigner	

- Composition

Délégation LAuRAFoot :

Entre 5 et 7 personnes dont le Président (ou son représentant), un membre ayant travaillé sur les championnats de jeunes (A. Meyer principalement ou R. Seux ou J-P. Defour), un trésorier, un membre de la Commission Régionale du Statut de l'Arbitrage (J-M. Salza ou L. Jury) et les membres du Conseil de Ligue du secteur concerné.

Délégation Districts :

Environ 5 personnes dont le Président, un membre de l'arbitrage et de la Commission des Jeunes.

Pour les Clubs :

3 personnes dont le responsable des équipes de jeunes.

- Eléments de logistique : participation de la LAuRAFoot à hauteur de 12 € par personne pour le buffet. La Ligue créditera le compte du club recevant.
- Déroulement :
  - 15' : Statut de l'Arbitrage
  - 45' : Réforme championnats de jeunes
  - 1h30 : Expression des clubs.

- **Déploiement FMI championnats régionaux Futsal (P. Longère) :**

- A ce jour, l'ensemble de nos championnats sont couverts par la FMI.
- Compte tenu du stock de tablettes, à compter de la nouvelle saison, la FMI pourrait être mise en place au niveau des championnats R1 et R2.
- La commission régionale FUTSAL est favorable.

Pierre LONGERE informe que le déploiement FMI est terminé au niveau des championnats régionaux Jeunes et Seniors. Dans un premier temps, les clubs évoluant en Futsal R1 seront équipés en septembre, à suivre pour les R2. L'utilisation de la tablette par les clubs futsal permettra de couvrir l'ensemble des championnats régionaux de la LAuRAFoot par la FMI.

- **Précision sollicitée par Raymond FOURNEL (excusé) concernant la tournée des popotes (Y. Begon).**

Point traité ci-avant.

- **Information sur l'élaboration du Règlement du championnat Féminin 2018-2019 (Y. Begon).**

Un règlement des championnats Féminins commun aux 2 ex-ligues est en cours d'élaboration, dans la mesure où ces championnats seront jumelés à partir de la saison prochaine.

Ces textes seront soumis pour avis au prochain Conseil de Ligue, après relecture par Méline COQUET, pour ensuite être présentés et votés en Assemblée Générale de la LAuRAFoot au mois de juin.

La séance est levée à 19h40.

Le Président,

Le Secrétaire Général,

Bernard BARBET

Pierre LONGERE